

A Verviers, l'autorité communale invente le Q.C.U !

Alors que s'ouvrent les deuxièmes sessions dans tous nos établissements scolaires, la majorité PS-MR compte soumettre aux Verviétois un « Q.C.U. » (Questionnaire à Choix Unique), en lieu et place de la consultation populaire demandée par les Verviétois ...

Une initiative citoyenne qui dérange ...

Début 2007, plus de 7.000 Verviétois ont pris l'initiative de poser la question du bien-fondé du recouvrement de la Vesdre par un bâtiment. L'avis de la population pourrait donc être connu sur base de cette question essentielle : « En tant que Verviétois soucieux du développement de votre ville, refusez-vous que l'on construise un bâtiment sur la Vesdre ? ». Cette dernière est apparemment très gênante pour le promoteur et ses collaborateurs communaux, **car elle porte exactement sur le nœud du problème Foruminvest.**

Rappelons encore une fois qu'il ne s'agit pas de relativiser la nécessité d'un développement économique du centre ville, mais au contraire de se positionner sur les conséquences d'une implantation commerciale sur la Vesdre. Car c'est ce choix qui pose problème dès lors qu'il entraîne des effets catastrophiques pour Verviers. L'édification d'une énorme barrière (sociale, culturelle, urbanistique et environnementale) écrasant le cœur de la ville de sa masse, et captant l'activité commerciale au détriment du reste de la ville, aurait évidemment des conséquences graves. Tout gestionnaire sérieux ne peut nier une telle évidence.

Une manoeuvre de plus contre la population

Paniquée par cette démarche citoyenne et démocratique, l'autorité communale a arrangé une combine dans le droit fil de la stratégie établie depuis l'arrivée du promoteur : cadenasser toute expression démocratique qui critiquerait un tant soit peu le projet du méga-centre commercial, conçu en dehors de toute concertation avec la population.

Hier nous connaissions les intimidations policières, l'utilisation des règlements communaux selon les bons vouloirs du bourgmestre, les insinuations méprisantes distillées de façon permanente, les entraves systématiques à la liberté d'expression... .

Aujourd'hui nous sommes confrontés à un véritable vol de l'initiative citoyenne par une majorité communale aux abois. Après avoir soufflé au Ministre Courard des obstacles juridiques qui ne correspondent en rien à l'esprit et à la lettre de la loi, l'autorité communale s'appuie à présent sur un simple avis ministériel pour rejeter la demande de consultation populaire à l'initiative des citoyens. Scandaleusement, elle la remplace par un simulacre sous l'appellation fallacieuse de « consultation à l'initiative communale ».

Ne dites pas consultation communale, dites Q.C.U. !

Concrètement, la consultation communale sera réduite à un vulgaire **Q**uestionnaire à **C**hoix **U**nique. Il s'agira de répondre à 5 questions totalement « bateau » qui portent sur des considérations relatives à l'emploi, à l'aménagement urbain, et au parking en général à Verviers.

Comme chacun s'en doute, qui sera contre l'emploi, contre l'aménagement du quartier Spintay, contre la création d'un parking ?... Les réponses à ces questions générales feront évidemment l'unanimité, car le seul et unique but de cette manoeuvre est d'apporter un soutien inconditionnel aux appétits du promoteur-sponsor Foruminvest.

Par respect pour la volonté des citoyens, Vesdre-Avenir en recours chez le Ministre

A la demande de ses très nombreux sympathisants, Vesdre-Avenir a entrepris des démarches pour faire respecter les attentes des citoyens.

Au lendemain de la décision indigne des mandataires PS et MR, Vesdre-Avenir a d'abord adressé un courrier au Ministre Courard, pour lui présenter tout l'intérêt de la question proposée par et pour les Verviétois, pour lui expliquer la difficulté actuelle de s'exprimer librement à Verviers, et par conséquent pour lui demander de reconsidérer son avis.

Dans le délai requis (30 jours après la décision du Conseil communal), un recours en annulation a par ailleurs également été introduit auprès du Ministre en charge des affaires intérieures. Ce recours a pour objet de solliciter l'annulation par le Ministre de la décision du Conseil communal du 2 juillet 2007 (suppression de la question posée par les habitants et remplacement par cinq autres questions).

Face à une autorité communale qui craint la participation populaire, et qui se retranche derrière des artifices juridiques pour se protéger, l'association citoyenne a donc interpellé le Ministre Philippe Courard, garant du bon fonctionnement de la démocratie communale.

Vesdre-Avenir ose espérer que le bon sens l'emportera sur toutes autres considérations, fort éloignées des aspirations de la population.

Association Vesdre-Avenir.